



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métaux

Question écrite n° 120116

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le rachat d'or qui se développe dans différents commerces de proximité (hôtels, buralistes) ou bien encore par correspondance. En effet, de nombreux cambrioleurs obtiennent des espèces en apportant le contenu de leurs larcins. Pour contenir cette tendance, il est nécessaire que les règlements s'effectuent par chèques bancaires et qu'une pièce d'identité soit présentée. Pour leur part, les artisans bijoutiers qui pratiquent ce type de rachat règlent par chèque. En outre, le métal acheté est conservé au moins un mois avec l'identification CNI du vendeur et l'inscription au livre de police. En conséquence, pour éviter le recel, il conviendrait que le rachat d'or soit réalisé sur la même base que par les artisans bijoutiers. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour lutter contre le recel.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120116

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10992

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)